



Bastia

CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 16 juillet 2026**

Objet : Prix de thèses pour docteurs de l'Université et des Prix de la Communication scientifique pour doctorants de l'Université

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur BATTINI Nicolas

Ont donné pouvoir :

Monsieur Didier GRASSI à Madame Mattea LACAVE ;
Monsieur François FABIANI à Monsieur Pasquale CASTELLANI ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Laurent PAPA ZIAN à Monsieur Pierre ORSINI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Madame Allison FIESCHI à Monsieur Matthieu RICCI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2014/NOV/01/11 portant approbation de la convention cadre conclue avec l'Université de Corse ;

Vu la délibération n°2015/MAI/01/15 en date du 12 mai 2015 portant approbation de la création de deux prix de thèse dans la filière Sciences techniques et santé (STS) et dans la filière Sciences humaines et sociales (SHS) ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 juillet 2026 ;

Considérant que dans le cadre du partenariat qui lie la Ville de Bastia à l'Université de Corse, le Conseil municipal a institué, par délibération du 12 mai 2015, plusieurs distinctions destinées à valoriser l'excellence de la recherche universitaire et à encourager la diffusion de la culture scientifique auprès du grand public ;

Considérant que ces distinctions comprennent :

- les Prix de thèses, attribués à un docteur de la filière Sciences, Techniques et Santé (STS) et à un docteur de la filière Sciences Humaines et Sociales (SHS), chacun doté d'une gratification de 2 000 € ;
- les Prix de la communication scientifique, attribués à un doctorant de la filière STS et à un doctorant de la filière SHS, chacun doté d'une gratification de 500 €.

Considérant que ces prix visent à mettre en lumière le doctorat, diplôme le plus élevé de l'enseignement supérieur, ainsi que les travaux de recherche conduits sur des thématiques en lien avec les enjeux scientifiques, culturels, sociétaux et territoriaux de la Corse ;

Considérant que les lauréats sont sélectionnés par un jury composé de trois représentants désignés par le Maire de Bastia et de trois représentants désignés par l'Université de Corse ;

Considérant que ce jury se réunit chaque année à l'occasion de la Journée des Doctorants organisée par l'École doctorale « Environnement et Société » ;

Considérant que l'édition 2026 qui s'est déroulée le 18 juin au Campus Grimaldi de l'Université de Corse, a réuni les doctorants des filières Sciences, Techniques et Santé (STS) et Sciences Humaines et Sociales (SHS) autour d'une journée consacrée à la valorisation de leurs travaux de recherche à travers des communications orales, des présentations de posters scientifiques et une conférence thématique consacrée aux enjeux de l'intelligence artificielle en médecine, animée par le Professeur Cécile Badoual, spécialiste reconnue internationalement en anatomo-pathologie et en recherche biomédicale ;

Considérant les dix-neuf candidatures enregistrées cette année, dont six dans la filière Sciences Humaines et Sociales et treize dans la filière Sciences, Techniques et Santé ;

Considérant la qualité et la diversité des travaux présentés, témoignant du dynamisme de la recherche universitaire insulaire et de l'engagement des doctorants dans la diffusion des savoirs auprès de la société ;

Considérant le coût de cette opération pour la Ville de Bastia s'élevant à 5 000 €, répartis comme suit :

- Prix de thèses : 4 000 € ;
- Prix de la communication scientifique : 1 000 €.

Considérant que cette dépense sera intégralement financée sur les ressources propres de la Ville.

Après avoir entendu le rapport de Madame Josée NATALI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

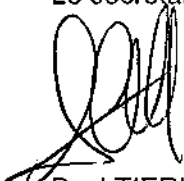
- **Décide** d'attribuer une récompense dans la limite de 500 € pour chaque lauréat du baccalauréat 2026 ayant obtenu la mention « Très Bien », scolarisé dans les lycées bastiais et domicilié sur la commune de Bastia.

Article 2 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2026, chapitre 67.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Paul TIERI

Le Maire,

Signé électroniquement le 24/07/2026



Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.